Commune de Marcilhac-sur-Célé

46160

COMPTE-RENDU

DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 18 mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Marcilhac-sur-Célé, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale René Rey, sous la présidence de M. MIGNAT Jean-Paul, Maire.

Date de la convocation: 14 mars 2021.

<u>Présents</u>: BLUM Jean-François, JOURDAN Véronique, LAVILLE Éric, LE MOING Laurent, MIGNAT Jean-Paul, ROUSSEAUX Basile, LIEURADE Henri-Paul, ZORAPHOS Sandra

<u>Présents en Visio conférence</u> : NADAL Michel, LE LOUREC Carine

Absents excusés: DELPECH Michel pouvoir à LAVILLE Eric,

Secrétaire de séance : Véronique JOURDAN,

Rappel de l'ordre du jour :

- 1) Le point sur le site communal. (M. le Moing)
- 2) Rapport de la commission Développement Durable et le point sur la ZAD de Latour (MM. Blum et Rousseaux)
- 3) Rapport de la commission Culture (M. Nadal)
- 4) Rapport de la commission Marché (Mme Jourdan)
- 5) Rapport de la commission Ecole (Mme Jourdan)
- 6) Le point sur le barrage à clapets et présentation d'un programme décisionnel.
- 7) Pacte de gouvernance Grand Figeac.(M. Rousseaux)
- 8) Acceptation de dons pour le verger (M.Rousseaux)
- 9) Présentation de la Convention de Délégation entre la commune et le Grand Figeac
- 10) Stage de prévention du suicide
- 11) Demande de subvention de la LoCollective
- 12) Questions diverses

Le Conseil accepte à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 25 février

1/ Le point sur les sites communaux (Laurent Le Moing)

Tout a été corrigé et CDG 46 a demandé la validation, le mini-site <u>www.marcilhac.fr</u> est maintenant en ligne, avec un lien vers le site <u>www.marcilhac.com</u> entièrement créé et géré par la commune.

Coût de l'hébergement / nom du domaine : 126€ / an. Renouvellement le 15/03/2022

Laurent se charge de compléter le site après validation du maire.

Un courrier va être fait pour informer les habitants de Marcilhac qu'un nouveau site est en ligne. Affichage aussi dans les commerces.

2/ Rapport de la commission Développement durable et point sur la ZAD de La tour (MM. Blum et Rousseaux)

Le dossier pour la ZAD a été envoyé à la préfecture

Le POS (Plan d'occupation des sol) ayant été supprimé il y a deux ans, la commune de Marcilhac est aujourd'hui sans document d'urbanisme. En attendant la réalisation du futur PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) la commune est tombée sous le régime du RNU (Règlement Général d'Urbanisme. Toutes les demandes sont obligatoirement soumises à autorisation préfectorale.

L'image de la commune est « figée » : il n'y a plus de terrain constructible, pas plus que de STECAL (habitats légers) avant la mise en application du nouveau PLUI (dans environ 3ans). Pour l'instant c'est la Communauté de communes qui fait les démarches auprès de la préfecture. Il serait important de rencontrer les élus du Grand Figeac en charge de l'élaboration du PLUI. Il faut peut-être envisager une démarche intercommunale et politique pour obtenir des solutions concrètes dans notre vallée avant 2024 !!!

3/Rapport de la commission culture (M.Nadal)

L'été prochain, les services culturels du Grand Figeac proposent d'organiser dans chacun des 6 secteurs de la communauté de communes une journée regroupant une projection Cinétoile, l'installation de l'Astromobile et une visite patrimoniale.

Les membres de la commission sont favorables à cet accueil cet été, plutôt la première quinzaine de juillet.

- <u>- Accueil Astromobile</u>: Les services des Médiathèques du Grand Figeac ont fait l'acquisition d'un dispositif installé sur une remorque qui se déploie laissant apparaître alors un espace de plein air convivial de lecture et de repos, l'Astromobile. Ouverte, la structure mesure 7,40 m de long sur 6,60m de large, hauteur 2,70m. L'Astromobile peut se déplacer dans les communes : hors été pour les écoles, en juillet août sur les fêtes ou marchés des villages de la communauté de communes. Aucune participation financière n'est demandée.
- Projection Cinétoile: Les services culturels du Grand Figeac organisent chaque été des projections gratuites de cinéma en plein air dans les villages, environ une trentaine l'été prochain. A ce jour, la commune de Marcilhac n'a jamais bénéficié de ces projections qui se déroulent à la nuit tombée. Une sélection de films récents mais de plus d'un an est proposée par l'équipe des cinémas du Grand Figeac. Une participation de 135€ est demandée à chaque commune organisatrice ainsi que les repas pour les techniciens. 3 personnes doivent également être disponibles pour l'aide au montage et au démontage du matériel.
- <u>- Visite patrimoine</u>: une visite de l'Abbaye pourrait être organisée, soit par les services de la ville de Fieac, soit par l'Association des « Amis de l'Abbaye de Marcilhac-sur-Célé »

- Projet enregistement vidéo Amory Faye dans l'Abbaye

L'équipe artistique est constituée d'un octet composé d'Armory Faye trio (musiciens Toulousains), du saxophoniste Julian Lee (étoile montante de la scène new-yorkaise) et d'un quatuor à cordes de l'orchestre de Chambre de Toulouse. Le projet d'écriture musicale mêle l'esthétique classique européenne et la spontanéité du jazz. Le projet vise l'enregistrement en plein air d'une vidéo pendant 2 jours, fin août dans l'ancienne Abbaye de Marcilhac avec possibilité d'un concert gratuit pour les Marcilhacois.

Les membres de la commission valident cette proposition et proposent d'impliquer les habitants de Marcilhac pour l'hébergement de l'équipe artistique (environ une douzaine de personnes) et de consacrer une enveloppe financière pour prendre en charge une partie des repas chez les restaurateurs de Marcilhac pendant le tournage.

- Étude des tarifs de prêt de matériel municipal

Actuellement le prêt de matériel est gratuit pour les associations Marcilhacoises (essentiellement des tables et des bancs), mais aucune règle n'est définie pour les particuliers (entre 5 et 10 prêts par an) ou entreprises.

Les membres de la commission proposent que les prêts soient gratuits pour les associations et les particuliers, mais également pour les entreprises Marcilhacoises dans la limite de 2 fois maximum par année civile pour ces dernières. Les membres de la commission souhaitent que les demandes de réservation soit faites systématiquement par écrit et qu'un planning de réservation soit établi en mairie.

- Achat de matériel pour les associations

Après discussion la commission propose qu'une enveloppe soit prévue sur le BP 2021 pour des achats de matériel par la commune (chaises, écran de projection, etc). Le matériel acheté sera ensuite prêté aux associations locales avec des responsables du matériel.

- Bibliothèque de Marcilhac

Il existe actuellement un espace réservé aux prêts de livres ou revues dans le local de la Poste qui est géré grâce à l'implication du personnel communal. Afin de répondre à certaines attentes du public, les membres de la commission proposent d'attribuer un budget annuel pour l'achat de revues ou abonnements. Cette enveloppe sera gérée directement par la personne en charge du fonctionnement de la bibliothèque.

- Projet concert chez l'habitant

Afin de développer une activité culturelle source de bien-être et de lien social, Il est proposé de réfléchir à l'organisation de soirées chansons/musiques directement chez l'habitant entre octobre et avril. Accueil d'artistes en devenir. Cela représentera un budget et il est envisagé de présenter ce projet au Parc pour obtenir un budget.

4/ Rapport de la commission marché

Des habitants du village souhaitent organiser un marché aux plants, plantes La date retenue est le dimanche 9 mai 2021.

Cette journée s'articulera autour de stands, ventes (avec des professionnels), dons et échanges (particuliers), animations (musiciens, conteurs, rando ...) et restauration à emporter.

La manifestation sera portée comme les marchés d'été par la commission marché mais organisée par les Marcilhacois intéressés.

Les emplacements seront gratuits pour les échanges et troc et une participation financière (tarif marché d'été) sera demandé aux professionnels.

5/ Rapport de la commission école

L'Etat propose des subventions pour la Transition Numérique. Il s'agit d'aider les communes à équiper les écoles du Socle Numérique de Base. Cette aide serait pour Marcilhac de 70% d'une somme ne pouvant dépasser 3500€ (c'est à dire 2450€ de subvention maximum.)

L'équipement de l'école étant obsolète, la commune décide de profiter de cette aide en attribuant à cette opération une somme globale de 5000€ (avec les subventions il resterait 2550€ à charge pour la commune).

M Rousseaux est en discussion avec M Gimenez, l'enseignant de Marcilhac, pour faire avec lui le point sur les besoins de sa classe.

Problème des mouches dès la belle saison. Il faudrait poser un cadre en bois avec moustiquaire sur toutes les fenêtres (6 en tout). Il va être demandé à Franck s'il peut les fabriquer (voir avec Eric Laville pour le matériel)

6/ Le point sur le barrage à clapets et présentation d'un programme décisionnel

M. le Maire rapporte au Conseil que suite à la lettre recommandée de M. le Préfet du Lot, il a personnellement remis en main propre au meunier, M. Thamié, un courrier renouvelant la proposition d'aliénation du barrage pour l'euro symbolique. Cette proposition ayant été adoptée par délibération du Conseil Municipal en date du 19 novembre 2020.

M. le Maire donne lecture de la lettre de réponse de M. Thamié

En résumé, celui-ci ne désire pas se rendre acquéreur du barrage, mais souhaite continuer de participer aux dépenses de remise aux normes sous le même agrément d'exploitation que celui qui liait la commune au précédent propriétaire. À savoir : une participation à 50% du montant des dépenses engagées contre le « droit d'eau ».

Pour clarifier la situation M. le Maire propose au Conseil Municipal d'exposer, aux marcilhacois, les choix qui désormais s'ouvrent à lui, leurs coûts et leurs conséquences. Pour cela, ile Conseil utilisera tous les moyens de communication qu'il jugera nécessaire (presse locale, site communal, courriers individuels...

A l'issue de cette campagne d'information le Conseil devra décider :

Soit de réparer le barrage, soit de l'effacer.

Dans le premier cas, l'investissement de fonds propres de la commune pour réhabiliter un barrage qui ne sert qu'au fonctionnement du moulin pourrait avoisiner les 180 000 auxquels s'ajouterait 4 000€ /an pour son entretien.

Toujours dans cette hypothèse, des arrangements négociés pourraient vraisemblablement permettre de diminuer la part communale.

Dans le second cas, une première estimation a fait ressortir une dépense de 153 000€ HT avec différentes options qui pourraient dépasser 500 000€.

Là aussi, le Conseil, pourra moduler la dépense en fonction de ses choix.

Bien des questions se posent encore dont celle posée par M. Blum, Premier Adjoint, de la légalité du financement de la remise en état du barrage

Pour permettre au Conseil de prendre la meilleure décision, M. le Maire demande plus particulièrement à M. Rousseaux de l'assister dans cette démarche d'information des marcilhacois. Ils n'hésiteront pas à faire appel aux autres membres de la Commission Barrage en cas de besoin pour rédiger les différents documents nécessaires.

Cette période d'information se terminera par une réunion publique, courant août, sur la place du village où le Conseil répondra aux questions qui se poseraient encore.

Courant septembre, le Conseil questionnera les marcilhacois, de la manière qu'il jugera la plus pratique, pour connaître leur opinion sur ce sujet.

Au plus tard, le 16 septembre, si rien ne vient perturber cette démarche, le Conseil prendra souverainement sa décision sur l'avenir de l'ouvrage.

7/ Pacte de gouvernance Grand Figeac

M Rousseaux fait le point sur la question suite à la réunion qui s'est tenue, en présence de M Le Moing, M Mignat, M Nadal et M Rousseaux, le samedi 13 mars :

Comme le rappelle le préambule de ce document :

"Ce pacte de gouvernance définit les modalités d'organisation, de fonctionnement et de gouvernance au sein de la Communauté de Communes ainsi que les différentes instances, réglementaires ou non, qui permettent d'assurer les relations entre les 92 Communes et la Communauté de Communes."

Selon les personnes présentes à cette réunion, le pacte semble globalement bien équilibré. Il procure au

Grand Figeac un outil de gouvernance qui donne un pouvoir de décision au Conseil Communautaire et à ses instances exécutives (bureau et présidence), sans pour autant laisser de côté la possibilité d'expression individuelle de chaque commune.

Quelques points sont cependant à relever :

Les réunions de territoires : les 92 communes ont été partagées en 6 territoires, cela permet des réunions de proximité avec les communes environnantes qui ont à priori des préoccupations semblables. Nous regrettons que la Vallée du Célé n'ait pas été prise en compte dans ce découpage. Elle se trouve partagée entre les secteurs Ouest et Sud. C'est un paradoxe quand on sait que le RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) rassemble les communes de Sauliac jusqu'à Brengues, et que par ailleurs la circulation naturelle se fait le long de la vallée, le Célé créant un lien évident entre toutes ces communes. On note également que l'image de la Vallée du Célé est amplement utilisée par les professionnels du tourisme est qu'elle forme donc une entité homogène évidente.

En la distribuant sur deux territoires on ne facilite pas un travail coopératif qui est pourtant indispensable si on souhaite construire de nouvelles dynamiques sur cette portion du Grand Figeac.

Nous souhaiterions un redécoupage qui aille en ce sens.

Concernant le secteur Sud : A ce jour aucune réunion n'a été organisée pour ce secteur. Les conditions sanitaires ne facilitent certes pas la tâche, mais d'autres secteurs se sont réunis au moins une fois déjà (en présentiel ou en vidéo-conférence) et selon le Pacte de Gouvernance ces réunions doivent se tenir au moins une fois par trimestre. Nous demandons une première réunion du secteur Sud de toute urgence. Préparation des réunions : les délégués ne peuvent avoir quelque efficacité que s'ils sont bien informés en amont de la réunion, notamment quand les discussions portent sur des points techniques et complexes. Un rappel serait nécessaire aux Présidents des diverses commissions thématiques afin qu'ils adressent tout document utile aux délégués en même temps que la convocation. L'envoi systématique des comptes rendus du Conseil Communautaire à tous les Conseillers Municipaux est en revanche très apprécié et permet à chacun de se sentir partie prenante de ces instances.

Représentant au Comité de Développement et de prospective : la commune de Marcilhac n'ayant à ce jour pas désigné de candidat, il est décidé de proposer à Marion Caffin de remplir ce rôle. Contactée par Laurent Le Moing, celle-ci accepte d'être candidate à ce Comité. Le Grand Figeac effectuera un tirage au sort pour désigner les membres de ce Comité.

7 bis/ Des dons sont parvenus à la mairie pour le verger. Pour pouvoir encaisser les chèques le conseil municipal vote à l'unanimité l'acceptation des dons.

8/Présentation de la Convention de Délégation entre la commune et le Grand Figeac

Le Maire rends compte au Conseil de sa démarche consistant à la remise en forme du contrat de Convention entre la commune et le Grand Figeac concernant les travaux de restauration de l'Abbaye. M. le Maire informe le Conseil qu'il a, conformément à la délégation de signature donnée par celui-ci, signé le document. La convention sera effective dès que le Président du Grand Figeac l'aura également paraphée.

9/ Stage de prévention du suicide

Il est proposé aux personnes intéressées par ce sujet (professionnels ou particuliers) de participer à des stages de prévention (sensibilisation aux signes, aux personnes à contacter...). Au niveau communal, nous n'avons pas d'agents particulièrement en contact avec ce type de public. L'information a été transmise aux professionnels.

10/ Demande de subvention de la LoCollective

L'association Les Colin-Maillard change de nom, elle devient « La LoCollective ». L'association va faire une demande de subvention auprès de la mairie.

11/ Assistance à la gestion de l'eau de loisir

Le tableau ci-dessous synthétise les interventions de base réalisées dans le cadre de cette assistance à la gestion des baignades et précise la participation financière à la charge de la collectivité telle que fixée par délibération du Comité syndical du 21 janvier 2021.

	Coût unitaire	Nombre de site(s)	Montant
Forfait Assistance Technique aux Personnes Responsables d'une Eau de Baignade (ATPREB) - actualisation de la fiche de synthèse du profil et transmission à l'ARS - révision du profil de baignade si nécessaire et transmission à l'ARS - contrôle sanitaire réglementaire et recontrôle(s) éventuel(s) - suivis qualités complémentaires - fourniture quotidienne de données avec recommandation de fermeture de la baignade les jours où une dégradation est prévue	800,00€	1	800,00 €
Montant total HT Montant total TTC (TVA 10%) Rappel participation 2020 (HT)			800,00 € 880,00 € 800

La participation de la collectivité correspond en moyenne à 22,5 % du montant réel de l'intervention, les 77.5 % restants étant financés par le Département du Lot et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

12 / Questions diverses

Salle René Rey

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de réaménager les locaux de la mairie, notamment le déplacement du secrétariat dans la salle qui servait jusqu'à présent de bureau de vote, de salle des mariages et des conseils municipaux.

Afin de répondre aux exigences dues aux mesures sanitaires, une demande de dérogation a été sollicitée afin d'organiser les élections municipales dans le Salle René Rey (salle polyvalente). Il propose de pérenniser cette utilisation et de l'étendre aux mariages et séances du conseil municipal, la surface de la salle actuelle étant restreinte et ne permettant pas la présence d'un nombre important de personnes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'accepter cette proposition
- mandate Monsieur le Maire afin de faire les demandes administratives auprès de la Préfecture et du Procureur de la République.

<u>Problème des chats</u>: Le Conseil demande de se renseigner auprès de la fourrière de Neyrac pour savoir dans quelle mesure ils peuvent accueillir des chats non domestiqués.

<u>Arrêt maladie (Poste)</u>: Le Maire explique au Conseil qu'il est souhaitable d'avoir un/e remplaçant/e « communal ». Pour cela des journées de formation sont proposées par la Poste (en ligne et en présentiel). Le Conseil donne son accord.

Aire de jeux :

L'aire de jeux pour enfants située en bas de la Place des Platanes est globalement en très mauvais état. Elle n'est pas réparable et devra être démontée.

M Rousseaux a contacté la Société Steinfeld (dans les Cévennes) qui est spécialisée dans la création de jeux en bois, qui sont très esthétiques et ont une très longue durée de vie. Un projet de rénovation de l'ensemble de l'aire de pique-nique est envisagé (tables de pique-nique, poubelles, bancs etc) L'idée est de conférer à cet espace convivialité, aspect ludique et informatif (information sur la rivière, la faune qui la peuple...)

Ce projet aurait un coût qui reste à évaluer et il sera nécessaire de trouver des partenariats (peut-être le Parc Naturel, le département, l'Agence de l'eau, la Région etc...)

En plus de ces questions de budget, l'aménagement dépendra aussi de l'évolution du dossier Barrage : selon qu'il soit conservé ou détruit la configuration des berges et les budgets disponibles ne seront pas les mêmes.

M Rousseaux propose de travailler sur ce projet, en recherchant des partenaires, à la fois sur le plan financier et pour la conception de l'ensemble. Si cela s'avère infructueux, il faudra se contenter d'un projet plus modeste.

M Laville fait remarquer que ce projet mettra du temps à mettre en place et qu'en attendant il n'y aura plus de jeux pour les enfants. Il propose qu'on essaye de trouver une solution provisoire, même modeste. M. Rousseaux essaiera de voir s'il est possible de réaliser assez vite un premier module, en attendant un réaménagement plus complet.

Fin 00h05